

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-14-chem | Organisation de la justice \[?\] au Moyen-Age ItemLe Foyer, Le droit pénal normand au XIIIème siècle | Justice ducale et justice seigneuriale en Normandie](#)

Le Foyer, Le droit pénal normand au XIIIème siècle | Justice ducale et justice seigneuriale en Normandie

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0333

SourceBoite_001-14-chem | Organisation de la justice [?] au Moyen-Age

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Note éditoriale- Le Foyer : #ENI ; <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32365337s>

Personnes citées[Le Foyer, Jean](#)

Références bibliographiques[Le Foyer, Le droit pénal normand au XIIIème siècle](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Le Royer

Le de p...
en 1111

Justice ducal et justice seigneuriale
ou Normandie

1. La justice ducal (le plaic de l'Ére) a
reconnaitre de

- homicide simple, envenime, le meurtre
(vessure et meurtre) le vol, le detour,
le viol, l'inceste, les attentats qualifiés, le
vi de frère, le frere monnoir -

- subterfuge l'usage de la force qui
est en crime

quels que soient, ils relevent de la justice ducal
de viconte.

2. La justice seigneuriale a reconnaitre de
de vol, un meurtre simple, et commun
avec la justice ducal.



nr 40-43

